

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS du 27 octobre 2015

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 26 mai 2015, s'est réuni en **conseil d'administration le 27 octobre 2015 à 18h00** à la Mairie, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

Nom et prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Maire	1		(Richard Hacquard)	2
PLAT Sylviane	Membre Elu	1			1
PELLEGGRI Anne	Membre Elu		1		0
TRUSCELLO- VIOLLET Michelle	Membre Elu	1			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	1			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	1			1
HACQUART Richard	Membre Elu		1		0
KIEFFER Nadine	Membre Elu	1			1
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	1			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé	1			1
DEMANGEAT Jean- Marie	Membre nommé	1			1
ZEPPA Eliane	Membre nommé	1			1
JULLIEN Morane	Membre nommé	1			1
CROSO-MERLETTE Angèle	Membre nommé	1			1
MEILLON Sylvie	Membre nommé	1			1
	TOTAUX	13	2	1	14

SECRETAIRE DE SEANCE : Josiane LOCATELLI

I - PREAMBULE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Président du CCAS, ouvre la séance et présente l'ordre du jour du conseil du CCAS.

Comme lors des précédents conseils, il est proposé de voter à main levée.

POUR
CONTRE
ABSTENTION
UNANIMITE

II – COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil d'Administration du précédent Conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

III - DELIBERATIONS :

- Do1 - OBJET : Décision modificative du budget 2015.

Madame Sylviane PLAT Adjointe aux affaires sociales, expose à l'Assemblée, que lors de l'établissement du budget primitif il avait été budgétisé en dépense de fonctionnement au chapitre 042 compte 6811 (Dotations aux amortissements) un montant de 1115.55€. Hors, l'amortissement est de 1115.60€.

Afin de corriger ce dépassement de 0.05 € il est nécessaire d'ajuster les crédits du chapitre 042.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 022	
Dépense imprévue de fonctionnement	- 0.05€
Chapitre 042	
6811	0.05€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE : de prendre une décision modificative du budget primitif 2015.

AUTORISE Monsieur le maire, président du CCAS, à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- Do2 - OBJET : Election du vice-président du CCAS

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, informe de la démission, fin août de Mme Anne CALFAUD à son poste d'adjointe au maire, en charge des affaires sociales, des personnes âgées et du logement et de l'élection, le 4 septembre dernier, de Sylviane PLAT à ce même poste pour lui succéder.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'Action sociale et des familles, il convient de procéder à l'élection du vice-président du CCAS.

La candidature de Sylviane PLAT est proposée.

Vu la candidature de Sylviane PLAT, Adjointe au maire,

Procède à son élection au scrutin secret

Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Nul :
Pour : 14
Contre :

DECIDE : de proclamer Mme Sylviane PLAT en tant que Vice-Présidente du CCAS
AUTORISE monsieur le Maire, Président du CCAS à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- Do3 - OBJET : Election d'un membre du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS en remplacement d'Anne CALFAUD

Monsieur Christophe CHARLES, président du CCAS, indique que le CCAS, composé à part égale, de membres élus par le conseil municipal et de membres de la société civile. A ce titre, il convient d'élire aujourd'hui un membre élu par le conseil municipal pour occuper la vacance du poste d'administrateur.

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux d'action sociale,

Vu la démission du poste d'adjointe au maire de Mme Anne CALFAUD, vice-présidente du Centre communal d'action sociale,

Vu la candidature de Richard HACQUARD, conseiller municipal,
Procède à l'élection au scrutin secret de M. Richard HACQUARD,

Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Nul :
Pour : 14
Contre :

DECIDE : de proclamer M. Richard HACQUARD élu membre du Centre communal d'action sociale
AUTORISE monsieur le Maire, Président du CCAS à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- Do4 - OBJET : Augmentation du tarif de portage des repas

Mme Sylviane PLAT indique que le CCAS de Luzinay va devoir revoir ses tarifs du portage des repas à la hausse. Le tarif actuel est à 6,50 € et passerait à 6,80 €.

En effet, ces tarifs sont restés inchangés durant l'année qui vient de s'écouler. Les établissements Vernay de Saint-Just Chaleyssin qui assurent cette prestation facturent chaque repas 5,50 € au CCAS de Luzinay. Le CCAS quant à lui, refacture aux bénéficiaires la somme de 6,50 €. Or, l'écart d'un euro n'est pas en rapport avec les dépenses occasionnées puisque pour assurer cette prestation, il est nécessaire d'employer une personne durant 2h30 par jour, sans tenir compte des frais induits par l'entretien du véhicule, sa consommation et son immobilisation.

Il est donc demandé au conseil d'administration du CCAS, de se prononcer à ce sujet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE : d'augmenter le prix du portage des repas à 6,80 € l'unité à compter du 01/01/2016.

AUTORISE Monsieur le maire, président du CCAS, à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- Do5 - OBJET : Portage de repas - Changement éventuel de prestataire

Gérard LOCATELLI, conseiller municipal, explique que la prise des repas constitue parfois un problème sérieux pour les personnes âgées ou dépendantes. Avec l'âge ou la maladie, l'appétit peut s'estomper progressivement et entraîner des conséquences graves, tant sur la plan physique que psychologique.

Pour la seule commune de Luzinay, sept personnes seulement sont inscrites dans cette démarche. Chaque jour, une employée municipale va récupérer les repas chez les Etablissements Vernay à Saint-Just Chaleyssin, les dispose dans un container réfrigéré et les livre aux bénéficiaires. S'il est indéniable que l'employée entretient d'excellentes relations avec ces sept personnes, il n'en reste pas moins que ce service coûte extrêmement cher au CCAS, eu égard aux frais de personnels et de véhicule.

Les membres de la commission permanente ont émis le souhait de se pencher sérieusement sur cette question. Ils ont d'ores et déjà interrogé un prestataire qui livre la commune de Saint-Just Chaleyssin où le nombre de repas est beaucoup plus élevé que celui de Luzinay. Il facture au CCAS de Saint-Just Chaleyssin la somme de 7,20 € le repas, livraison incluse.

Sachant que la commission permanente travaille actuellement sur la constitution d'une équipe de bénévoles pour rendre visite régulièrement aux personnes âgées dont elle aura établi une liste précise, et qu'elle compte installer cette équipe dans la durée, il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer à ce sujet et de recueillir son avis sur la question.

DECIDE : de donner l'autorisation à la commission permanente de poursuivre ses travaux sur un éventuel changement de prestataire à propos du portage des repas.

AUTORISE monsieur le Maire, Président du CCAS à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE : de poursuivre les études concernant un changement éventuel de prestataire

AUTORISE Monsieur le maire, président du CCAS, à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

- Do6 - OBJET : Conseil des aînés.

M. Gérard BERTINI, conseiller municipal indique que la création du Conseil des aînés fait partie des 34 propositions du plan de mandat. C'est pourquoi, dans le dernier magazine municipal, un appel de candidatures a été lancé en direction des aînés intéressés par la vie communale.

Pour appuyer cet appel de candidatures, les membres de la commission permanente ont prévu l'envoi d'un courrier en ce sens, après de toutes les personnes de Luzinay au-dessus de 65 ans.

« Madame, Monsieur,

Mieux-vivre ensemble, toutes générations confondues, c'est l'objectif du Conseil des aînés que nous souhaitons mettre en place pour vous et avec vous.

Les élus sont conscients de la richesse des expériences vécues par les anciens, leur capacité de réflexion, l'exemple qu'ils représentent pour les jeunes et moins jeunes.

Fort de ces réflexions, nous voulons créer cette instance qui témoignera de la volonté de la municipalité de fonder notre action sur la concertation avec tous les acteurs de la vie quotidienne à Luzinay.

Par ailleurs les aînés n'ont pas d'instance qui leur est dédiée; en qualité de citoyen de la commune il est impératif qu'ils expriment leurs attentes, leurs souhaits de participer activement à la vie de la commune, de s'investir dans la réflexion sur le Luzinay de demain. C'était d'ailleurs l'une des 34 propositions émises dans notre plan de mandat.

Le Conseil des aînés sera composé de 10 membres permanents âgés de plus de 65 ans et de volontaires. Soumettre des idées, apporter des suggestions à la commune, ce conseil se voudra une force de réflexion et de propositions. Loisirs, culture, vie quotidienne, transports et relations intergénérationnelles, tels sont quelques-uns des thèmes que nous souhaitons développer et qui permettront d'apporter une aide appréciable au conseil municipal.

Le Conseil des aînés sera un organe consultatif s'inscrivant dans une démarche participative essentielle à la vie démocratique de notre commune. Il n'est ni un conseil d'habitants, ni le représentant des séniors, il touche l'ensemble des citoyens et traite des sujets d'intérêt général.

Pour déposer votre candidature, faites-vous connaître à l'accueil de la mairie, ou écrivez au Conseil des Aînés par voie postale à la mairie de Luzinay.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures. »

Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur le contenu de ce courrier notamment en ce qui concerne le nombre de membres de ce conseil ainsi que sur les missions qui lui seront dévolues.

Après un tour de table, l'ensemble des administrateurs du CCAS souhaite confier au conseil des aînés les sujets relatifs aux personnes âgées mais pas seulement. Le conseil des aînés pourra intervenir ponctuellement sur des sujets particuliers mais aussi sur ce qui touche le social.

Concernant le nombre de personnes qui va composer ce conseil, il serait judicieux de faire le point une fois toutes les candidatures enregistrées afin ce déterminer sur ce point. Une candidature a d'ores et déjà été enregistrée. En plus du courrier qui va être transmis, une relance sera effectuée lors du repas des aînés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE : de donner l'autorisation à la commission permanente de poursuivre ses travaux en ce sens sur le Conseil des aînés

AUTORISE monsieur le Maire, Président du CCAS à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Point des dossiers :

Colis des aînés

En raison du peu de temps dont nous disposions, le même fournisseur que l'année dernière a été choisi. Il s'agit de JBC cadeaux. Ce choix s'est fait sans difficultés. En 2014, les colis qu'il avait proposés n'ont pas fait l'objet de remarques particulières de la part de nos anciens, c'est pourquoi il a choisi. Ce fournisseur travaille avec des artisans et propose des produits de qualité.

- ✚ Le colis pour une personne seule s'élève à 26,55 €. Il s'agit d'une jolie corbeille en carton décoré dans laquelle un certain nombre de produits du terroir sont disposés dont une tartinade de foie gras, une bouteille de bon vin.
- ✚ Le colis pour deux personnes s'élève à 38 €. C'est une valisette « voyage gourmand ». Les quantités sont plus importantes.
- ✚ Le colis pour les personnes en maison de retraite s'élève à 19,50 €. Il contient de l'eau de toilette, du savon et des chocolats.

Les prix de ces colis sont quasiment les mêmes que l'année dernière.

Elle a été passée. Le montant total TTC s'élève à 1 950,20 € :

10 valisettes, 54 corbeilles pour personnes seules et de 7 colis maison de retraite. Ces colis seront livrés la première semaine du mois de décembre.

Eliane a préparé toutes les étiquettes, avec adresses, qui seront collées sur chaque colis dès réception. Il faudra bien sûr organiser la distribution dans la foulée.

Repas des aînés

La date du repas des aînés a été fixée au **24 janvier prochain**.

Nous avons contacté trois prestataires :

- ✚ La nappe à carreaux de Chonas l'Amballan avec lequel nous avons rendez-vous la semaine prochaine
- ✚ Les établissements Brossard de Beauvoir-de-Marc que nous avons également interrogés pour le portage des repas
- ✚ Les établissements Declercq de Vienne

Le même cahier des charges a été remis à ces trois prestataires.

- ✚ 180 personnes environ
- ✚ Prix du repas : 26 à 27 € TTC
- ✚ Vin, eau plate et gazeuse inclus
- ✚ Mise en place des nappes et serviettes
- ✚ Fourniture du pain
- ✚ Une serveuse pour 40 personnes

Le repas devra se composer de :

- ✚ Un amuse bouche
- ✚ Une entrée
- ✚ Une viande ou un poisson
- ✚ Un légume
- ✚ Fromage blanc ou sec
- ✚ Dessert
- ✚ Café

Le choix des musiciens a également été fait non sans mal. Les musiciens de l'année dernière sont en stand by cette année à cause de problèmes familiaux importants.

Sur proposition de Gérard Bertini, Pierre Elvira de Reventin a été contacté. Nous avons signé un contrat pour une prestation de 400 € - horaires : de 12 h à 18 h
2 musiciens, 2 repas à prévoir.

L'année dernière, le repas des aînés s'est terminé à 17 h. Un peu trop tôt pour beaucoup de monde. Ce prochain repas, l'heure de clôture est fixée à 18h.

Les enfants du centre de loisirs sont chargés de confectionner des fleurs qui seront disposées sur les tables. Elles pourraient être récupérées par le comice agricole.

Nous avons décidé de supprimer le petit cadeau d'accueil qui n'amène rien.

Aides financières

Nous avons mis en place un système pour octroyer les aides financières. Il est le suivant :

- ✚ Un courrier est établi au nom de la personne qui reçoit l'aide financière
- ✚ Ce courrier est remis en main propre à la gérante de supérette Proxi qui a été mise dans la confiance et qui s'est engagée à conserver la confidentialité des personnes aidées.
- ✚ La personne aidée se présente à la supérette avec une carte d'identité
- ✚ Elle peut dépenser son aide en une ou plusieurs fois

Une première aide a été octroyée à une personne en grandes difficultés. Elle est entre les mains de l'assistante sociale.

Logements

Les logements au domaine des Ouyassières vont être livrés le 9 novembre prochain. Les attributions n'ont pas été de tout repos. En effet, entre les personnes qui ont refusé le logement proposé pour des raisons diverses et variées, celles pour lesquelles il manquait un document important au risque du refus de leur demande, celles dont le logement n'était pas adapté, il a fallu pallier ces difficultés et trouver des solutions.

Parmi ces difficultés, nous en avons rencontré une plus importante que les autres : il fallait absolument trouver un logement à une personne qui se séparait de son compagnon, qui se retrouvait sans toit, et deux enfants à accueillir une semaine sur deux. Nous avons dû nous réunir plusieurs fois en urgence sur ce dossier pour tenter de trouver une solution de relogement auprès des bailleurs, des communes alentours, sans succès.

C'est là que l'on peut se rendre compte de la ruralité de notre village et du peu de logements vacants dans nos campagnes. Pourtant, il faut expliquer à toutes les personnes qui en font la demande, et elles sont nombreuses, que nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde pour les raisons qui viennent d'être évoquées.

Budget

Nous allons devoir travailler sur le budget du CCAS.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'il s'élève à 17000 €. La donation de la famille Clopin a été judicieusement utilisée et doit se terminer cette année. Le CCAS est également propriétaire d'un terrain situé sur Saint-Just-Chaleyssin pour lequel il paye une taxe foncière. Ce terrain fait partie de la donation Clopin. Le montant des aides aux personnes s'élève à 3120 €. Cette année, nous serons loin du compte.

Logement d'urgence et temporaire

Ce problème récurrent de logement d'urgence soulève un questionnement auprès des membres de la commission. En effet, comment, dans ces conditions, aider les personnes qui se trouvent dans une situation inextricable comme c'est le cas pour une personne qui a fait appel au CCAS ? La commune possède deux logements d'urgence. Le premier qui vient d'être évoqué ne semble pas correspondre à l'idée que l'on peut se faire d'un logement d'urgence. Le second, d'une surface de 75 m², situé proche de la boulangerie, est actuellement occupé par un jeune couple et ce, depuis deux ans environ. Ce jeune couple n'a aucunement l'intention de le quitter.

Pourquoi ne pas aménager l'espace qui se situe au-dessus du local technique de la mairie ? Si des travaux pouvaient être réalisés, un ou deux appartements pourraient être créés. Concernant le logement d'urgence. L'idée d'un aménagement total a été évoquée. Pourquoi, tant qu'à faire, ne pas meubler ce logement ? Cette proposition va être soumise à l'équipe municipale. Il faudrait donc chiffrer l'ensemble des travaux à réaliser pour une telle opération et l'inscrire au budget prochain.

Réseau de bénévoles

Comme prévu dans le plan de mandat, le CCAS veut mener une action qui propose de structurer et d'animer un réseau de bénévoles en direction des personnes âgées isolées par des visites à domicile dans un premier temps. Le CCAS veut impulser une dynamique, créer du lien social dans le village afin d'animer la commune en permettant de réunir toutes les générations.

Eliane Zeppa et Josiane Locatelli ont été chargées de contacter plusieurs bénévoles qui se sont déjà manifestées pour intégrer ce réseau. Il s'agit de Dominique Guillot, Irène Chapat et Evelyne Dehaene. Elles ont été conviées à une première réunion de travail le 20 octobre dernier. Ce réseau doit indiscutablement s'étoffer, la difficulté étant d'inscrire ces actions dans la durée. Il nous faut donc des forces vives. Toutes les personnes du conseil d'administration ici présentes qui souhaitent intégrer cette équipe, sont les bienvenues.

Ciné d'Or

Il a été retenu la journée du 1er décembre, séance de 14h30, pour aller voir la projection du film « La famille Belier »

A l'heure actuelle, il est difficile de savoir combien de personnes sont intéressées par cette initiative. En tout état de cause, une information est passée sur le dernier Luzinay Mag à ce propos. La date buttoir pour les inscriptions a été fixée au vendredi 6 novembre. Les frais de transport seront pris en charge par le CCAS.

Fait à Luzinay le 27 octobre 2015

Christophe CHARLES
Président du CCAS

